



## Règlement ASL et PLUI

Par **Vincent45220**, le **09/10/2019** à **14:22**

Bonjour,

la mise en place d'un PLUI par la commune supprime t elle automatiquement le règlement d'un lotissement?

si oui, le cahier des charges de l'Asl reste t il opposable?

Merci de votre aide.

Par **Josh Randall**, le **10/10/2019** à **13:52**

Bonjour

*"Les règles d'urbanisme contenues dans les documents du lotissement, notamment le règlement, le cahier des charges s'il a été approuvé ou les clauses de nature réglementaire du cahier des charges s'il n'a pas été approuvé, deviennent caduques au terme de dix années à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir si, à cette date, le lotissement est couvert par un plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu. [...]"*

***Les dispositions du présent article ne remettent pas en cause les droits et obligations régissant les rapports entre colotis définis dans le cahier des charges du lotissement , ni le mode de gestion des parties communes."***

Source: [article L442-9 du Code de l'urbanisme](#)